

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Élections législatives partielles

1^{ère} circonscription du Val d'Oise : 1^{er} tour, 28 janvier 2018

| Candidats | Circonscription | | Vallangoujard | |
|--|-----------------|---------|---------------|---------|
| Isabelle Muller-Quoy(LREM) | 4768 | 29,28 % | 46 | 40,35 % |
| Antoine Savignat (LR) | 3855 | 23,67 % | 21 | 18,42 % |
| Leïla Saïb (FI) | 1867 | 11,47 % | 10 | 8,77 % |
| Stéphane Capdet (FN) | 1647 | 10,11 % | 12 | 10,53 % |
| Sandra Nguyen-Dérosier (PS) | 1121 | 6,88 % | 13 | 11,4 % |
| Bénédicte Ariès (EELV) | 1009 | 6,20 % | 2 | 1,75 % |
| Jean-Paul Nowak (DLF) | 702 | 4,31 % | 6 | 5,26 % |
| Huguette François (Parti de la France) | 429 | 2,63 % | 2 | 1,75 % |
| Brigitte Poli (PCF) | 320 | 1,97 % | 0 | 0,00 % |
| Hélène Halbin (LO) | 204 | 1,25 % | 1 | 0,88 % |
| Denise Cornet (Les Patriotes) | 193 | 1,19 % | 1 | 0,88 % |
| Christophe Hayes (UPR) | 169 | 1,04 % | 0 | 0,00 % |
| Participation | 16284 | 20,33 % | 114 | 24,00 % |

1^{ère} circonscription du Val d'Oise : 2^e tour, 4 février 2018

| Candidats | | Circonscription | | Vallangoujard | |
|----------------------------|-----|-----------------|---------|---------------|---------|
| Antoine Savignat (LR) | ÉLU | 7167 | 51,45 % | 42 | 41,18 % |
| Isabelle Muller-Quoy(LREM) | | 6762 | 48,55 % | 60 | 58,82 % |
| Participation | | 13929 | 19,09 % | 108 | 22,74 % |

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr

http://www.vallangoujard.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi 9h à 17h
Mercredi 9h à 12h
Vendredi 9h à 16h
Samedi 8h à 12h

... ou sur rendez-vous

Tonte et travaux bruyants

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les feux extérieurs de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

L'école ouvre à 8 h15

La Municipalité vient de prendre l'initiative de faire ouvrir les portes de l'école à 8h15 par le personnel communal, alors que, selon la règle de l'Éducation nationale, l'accueil des enfants par les enseignants commence à 8h20.

Cette anticipation de 5 mn permet de libérer plus rapidement quelques places de stationnement. L'expérience montrera dans quelle mesure cela facilite les choses.

Livraisons en mairie

Vous pouvez maintenant vous faire livrer des colis en mairie, 17 rue de Marines, notamment pour vos achats faits sur Internet.

Prévenir le secrétariat par mail.

Encombrants

Prochain ramassage le 7 mars matin

Déchetterie d'Osny

du lundi au vendredi 10h-12h et 14h-17h (19h l'été) ; samedi et dimanche 10h-17h (19h l'été, après le 1^{er} avril).
Jours fériés : fermée.

Papiers

Dorénavant, tous les papiers peuvent être jetés dans le bac à couvercle bleu : papiers de bureau, enveloppes, revues, magazines (sans les films plastiques), cahiers, livres sans couverture rigide...

Pour tout renseignement sur les déchets : www.smirtomduvexin.net

Réunions de quartiers

à 20 heures en mairie

- Jeu 8 mars : Sausseron, Garnier
- Ven 9 mars : Marines et Moulin
- Mer 21 mars : Pontoise et centre
- Jeu 22 mars : Labbeville, St-Omer
- Jeu 29 mars : Morteau
- Ven 30 mars : Mézières

En cas d'indisponibilité : se rendre à la réunion d'un autre quartier.

Ces réunions permettent un échange sur les questions générales du village, ainsi que sur celles qui concernent plus spécifiquement le quartier. Elles permettent à chacun de mieux comprendre les enjeux et les attentes.

Un juste prix pour notre eau potable

Le prix de l'eau potable à Vallangoujard a récemment augmenté¹ dans des proportions beaucoup trop importantes. Et il nous faut tout faire pour, le plus vite possible, retourner à une situation « normale ».

En préambule, il convient de souligner que la question de l'assainissement collectif est posée à Vallangoujard depuis une dizaine d'années. Plusieurs réunions publiques sur l'assainissement ont été organisées. Les réunions de quartiers (tous les deux ans) ont assez largement porté sur la question de l'assainissement, jugée prioritaire par de nombreux Vallangoujardois. La Municipalité a régulièrement souligné que les investissements seraient, comme la loi le prévoit, répercutés, au moins temporairement, sur le prix de l'eau consommée par les bénéficiaires de l'assainissement collectif, anciens et nouveaux. Jusqu'à ce que le principe de solidarité territoriale s'applique enfin.

Qui gère l'assainissement sur la Commune ?

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées (Sicteu) assure, par délégation de la Commune, la compétence assainissement. La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) devrait prochainement reprendre cette compétence. Mais la date de ce transfert reste à fixer par délibération.

Quel a été le facteur déclenchant de cette augmentation ?

De très lourds investissements ont été réalisés ces dernières années :

- 1/ La station d'épuration de la Commune a dû être remplacée (car elle était obsolète et très polluante pour le Sausseron). Ce remplacement de la station conditionnait l'extension du réseau collectif. La station a été remplacée par un collecteur qui conduit les effluents de Vallangoujard jusqu'à la très moderne station d'épuration de Butry.
- 2/ Le réseau ancien a dû être réhabilité rue de Labbeville. D'une conception ancienne (1980), il était, avec le temps, devenu poreux. Il a fallu le tuber par l'intérieur.
- 3/ Le réseau d'assainissement collectif a été, à la demande pressante et très compréhensible des habitants concernés, étendu sur les secteurs suivants : rue de Labbeville, Morteau, rue de Marines au-delà de la rue du Moulin et rue du Moulin jusqu'au pont. Ces extensions étaient attendues depuis des années.

Pouvait-on éviter cette augmentation ?

Si nous n'avions pas réalisé l'extension du réseau, il nous aurait, de toutes les façons, fallu, d'une part, remplacer la station et, d'autre part, réhabiliter le réseau de la rue de Labbeville. L'extension réalisée a, certes, augmenté le coût total des travaux. Mais elle répartit aujourd'hui sur un plus grand nombre la charge de tous les travaux.

On peut également penser que si nous n'avions pas réalisé cette extension, il aurait fallu l'attendre très longtemps... voire y renoncer, car il n'est pas évident que la Communauté aurait mis ce chantier dans ses priorités.

Pourquoi l'eau à Vallangoujard est-elle plus chère qu'ailleurs ?

Il y a des explications techniques. La principale est que notre village se situe tout au bout du réseau et que, de ce fait, nos infrastructures ne sont pas partagées. En outre, les habitations de Vallangoujard sont plus dispersées qu'à Nesles, Valmondois et Butry où le réseau, plus dense, est naturellement moins coûteux.

Il faut aussi se rappeler que les trois communes fondatrices du Sicteu (Butry, Valmondois et Nesles) ont longtemps hésité avant d'accepter les communes de Labbeville et Vallangoujard, estimant (ce qui n'est pas faux) que leur intérêt particulier commandait de ne pas accepter de nouvelles communes au sein du Sicteu.

Vallangoujard a finalement été admis au Sicteu par les communes fondatrices. Mais à condition d'avoir une tarification particulière, avec, donc, une eau plus chère.

Les communes d'aval du Sausseron, ont ainsi pris, au fil des années, conformément à leurs seuls intérêts, des décisions pénalisantes pour Vallangoujard. C'est, du reste, précisément, pour dépasser de telles attitudes, logiques à l'échelle de chaque commune mais bloquantes à l'échelle d'un territoire, que la loi a finalement imposé la généralisation des communautés de communes avec certaines compétences obligatoires, dont, à terme, l'assainissement.

Quelles sont les perspectives ?

En vue de prendre prochainement cette compétence, la Communauté a engagé une étude sur l'assainissement qui montre un prix de l'eau excessif à Vallangoujard. Dans la logique de solidarité territoriale qui se met en place, une harmonisation progressive des tarifs va s'imposer. La Municipalité, comme elle s'y est toujours engagée, et avec une détermination renforcée par les arguments issus de cette étude, s'emploie activement à accélérer ce processus.

Marc GIROUD, Maire

¹ Cette augmentation concerne uniquement les bénéficiaires de l'assainissement collectif. Puisque c'est, en effet, sur l'eau potable consommée qu'est facturé le service du tout-à-l'égout. Avec une part forfaitaire (équivalent d'un abonnement au service) et une part variable proportionnelle à la consommation d'eau potable